

## Procès-verbal du Conseil Municipal

### Séance ordinaire du 12 avril 2024

Le douze avril de l'an deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Loupière, se sont réunis au foyer communal, sur convocation en date du 9 avril 2024 qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Conseillers présents** : Fabien BOURGOIN, Alexandre DEBARLE, Séverine FERMIER, Bernard GAUGUIN, Hélène SIGOGNEAU.

**Conseillers absents excusés** : Gilles MARCHETTI (représenté par Fabien BOURGOIN), Jean VIGNAUD (représenté par Hélène SIGOGNEAU).

**Conseillers absents non excusés** : Jean-Pierre FARINOT, Mathieu LECHEVIN, Guillaume MARTENS, Julien LEMURE, Olivier RAVISE, Guillaume SARDOU, Véronique VANNIER-CHAUPIN.

Les membres du Conseil municipal, se sont réunis ce jour, sans conditions de quorum en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les membres présents, après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du 26 mars 2024 procèdent à la signature du registre des délibérations.

Conformément à l'article L2121-15 du code précité, pour la présente session le conseil municipal choisit pour secrétaire de séance : **Mme Hélène SIGOGNEAU** qui fait l'appel nominal.

La séance est ouverte à 20 h 40 par le Maire, Séverine FERMIER.

Les membres présents, après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du 26 mars 2024 approuvent à l'unanimité et procèdent à la signature du registre des délibérations

#### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu de la séance précédente,
- Vote du compte de gestion 2023 du budget communal ;
- Vote du compte administratif 2023 budget communal ;
- Vote de l'affectation de résultat 2023 budget communal ;
- Vote du budget primitif 2024 budget communal ;
- Vote du compte de gestion 2023 locaux commerciaux ;
- Vote du compte administratif 2023 locaux commerciaux ;
- Vote de l'affectation de résultat 2023 locaux commerciaux ;
- Vote du budget primitif 2024 locaux commerciaux ;
- Vote du compte de gestion 2023 budget assainissement ;
- Vote du compte administratif 2023 budget assainissement ;
- Vote de l'affectation de résultat 2023 budget assainissement ;
- Vote du budget primitif 2024 budget assainissement ;
- Informations et questions diverses.

## Vote du compte de gestion 2023 du budget communal

---

Madame la Maire indique que le compte de gestion 2023 établi par le receveur est en tous points égal au compte administratif 2023.

BUDGET PRINCIPAL	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2022	Part affectée à l'investissement : exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	- 6 728.41 €		32 258.51	25 530.10
Fonctionnement	188 510.04 €	15 248.41	79 329.21	252 590.84
<b>Total</b>	<b>181 781.63 €</b>	<b>15 248.41</b>	<b>111 587.72</b>	<b>278 120.94</b>

En conclusion, le résultat de clôture de l'exercice 2023 est supérieur à celui de 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le compte de gestion 2023 du budget principal de la commune.

## Vote du compte administratif 2023 budget communal

---

Madame la Maire quitte la salle du conseil.

Monsieur Alexandre DEBARLE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, présente le compte administratif de l'année 2023 du budget principal dressé par le maire qui laisse apparaître les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2022	Part affectée à l'investissement : exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	- 6 728.41 €		32 258.51	25 530.10
Fonctionnement	188 510.04 €	15 248.41	79 329.21	252 590.84
<b>Total</b>	<b>181 781.63 €</b>	<b>15 248.41</b>	<b>111 587.72</b>	<b>278 120.94</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le compte administratif 2023 du budget principal de la commune.

## Vote de l'affectation de résultat 2023 budget communal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT FIN 2022	PART AFFECTEE A LA SI (compte 1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT CUMULE FIN 2023	RESTES A REALISER 2023	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-6 728,41		32 258,51	25 530,10	D 30 983,29 R	-5 453,19
FONCT	188 510,04	15 248,41	79 329,21	252 590,84		252 590,84
<b>TOTAL</b>	<b>181 781,63</b>	<b>15 248,41</b>	<b>111 587,72</b>	<b>278 120,94</b>		<b>247 137,65</b>

Pour mémoire report 2014 compte 001 = -6728,41. Report 2023 cpte 002 = 173261,63

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	<b>252 590,84 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	5 453,19 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)	<b>247 137,65 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :	5 453,19 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

A reporter  
en ligne 001  
du BP 2024  
:

**25 530,10 €**

## Vote du budget primitif 2024 budget communal

Pour 2024, le Budget Principal de la Commune s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement		Investissement	
<u>Dépenses</u> 839 991.83 €	<u>Recettes</u> 839 991.83 €	<u>Dépenses</u> 133 010.89 €	<u>Recettes</u> 133 010.89 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** le Budget Principal de la commune tel que présenté.

## Vote du compte de gestion 2023 locaux commerciaux

Madame la Maire indique que le compte de gestion établi par le receveur est en tous points égal au compte administratif.

Budget annexe locaux Commerciaux	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2022	Part affectée à l'Investissement : exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	132 056.50		-51 318.97	80 737.53
Fonctionnement	120 866.25	0	9 720.78	130 587.03
<b>Total</b>	<b>252 922.75</b>	<b>0</b>	<b>-41 598.19</b>	<b>211 324.56</b>

Le résultat de l'exercice 2023 s'explique par des dépenses au niveau du projet boulangerie, les premiers versements des subventions se retrouveront sur l'exercice 2024. Nous n'avons également pas de rentrée de TVA 2021, la TVA de 2023 sera perçue à partir de 2025 indique Hélène SIGOGNEAU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budget annexe Locaux Commerciaux.
- **VOTE** le compte de gestion 2023 du budget annexe Locaux commerciaux.

## Vote du compte administratif 2023 locaux commerciaux

Madame la Maire quitte la salle du conseil.

Monsieur Alexandre DEBARLE présente le compte administratif de l'année 2023 du budget annexe Locaux Commerciaux dressé par Madame la Maire qui laisse apparaître les résultats suivants :

Budget annexe locaux Commerciaux	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2022	Part affectée à l'Investissement : exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	132 056.50		-51 318.97	80 737.53
Fonctionnement	120 866.25	0	9 720.78	130 587.03
<b>Total</b>	<b>252 922.75</b>	<b>0</b>	<b>-41 598.19</b>	<b>211 324.56</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** le compte administratif 2023 du budget annexe Locaux Commerciaux.

## Vote de l'affectation de résultat 2023 locaux commerciaux

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT FIN 2022	PART AFFECTEE A LA SI (compte 1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT CUMULE FIN 2023	RESTES A REALISER 2023	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	132 056,50		-51 318,97	80 737,53	D 475 939,99 R	-395 202,46
FONCT	120 866,25	0,00	9 720,78	130 587,03		130 587,03
<b>TOTAL</b>	<b>252 922,75</b>	<b>0,00</b>	<b>-41 598,19</b>	<b>211 324,56</b>		<b>-264 615,43</b>

Pour mémoire report 2022 compte 001 = 132056,5. Report 2023 cpte 002 = 120866,25

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	<b>130 587,03 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	130 587,03 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	130 587,03 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

A reporter en ligne 001 du BP  
2024 :

**80 737,53 €**

### **Vote du budget primitif 2024 locaux commerciaux**

Le budget annexe Locaux Commerciaux s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
65 172.35 €	65 172.35€	489 312.34 €	489 312.34€

Bernard GAUGUIN demande à quel stade sera la boulangerie à la fin des travaux.

Madame le Maire explique qu'elle sera prête, le four sera acheté par la mairie (demandes de subventions en attente de validation). Le reste du matériel sera à acheter par les futurs boulangers. La partie épicerie est toujours d'actualité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget annexe Locaux Commerciaux.

### **Vote du compte de gestion 2023 budget assainissement**

Madame la Maire indique que le compte de gestion 2023 établi par le receveur est en tous points égal au compte administratif 2023.

BUDGET ASSAINISSEMENT	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2022	Part affectée à l'investissement : exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	55 479.09		918.27	56 397.36
Fonctionnement	-14 513.07	0	1 931.60	-12 581.47
<b>Total</b>	<b>40 966.02</b>	<b>0</b>	<b>2 849.87</b>	<b>43 815.89</b>

Madame le Maire rappelle que la compétence assainissement sera transférée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Notre contrat avec la SAUR arrive à échéance au 31 décembre 2024, nous devons le dénoncer en juin 2024 pour que la résiliation soit prise en compte à la fin de l'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** le compte de gestion 2023 du budget Assainissement.

#### **Vote du compte administratif 2023 budget assainissement**

---

Madame la Maire quitte la salle du conseil.

Monsieur Alexandre DEBARLE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, présente le compte administratif de l'année 2023 du budget principal dressé par le maire qui laisse apparaître les résultats suivants :

BUDGET ASSAINISSEMENT	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2022	Part affectée à l'investissement : exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	55 479.09		918.27	56 397.36
Fonctionnement	-14 513.07	0	1 931.60	-12 581.47
<b>Total</b>	<b>40 966.02</b>	<b>0</b>	<b>2 849.87</b>	<b>43 815.89</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** le compte administratif 2023 du budget Assainissement.

## Vote de l'affectation de résultat 2023 budget assainissement

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

:

	RESULTAT FIN 2022	PART AFFECTEE A LA SI (compte 1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT CUMULE FIN 2023	RESTES A REALISER 2023	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	55 479,09		918,27	56 397,36	D 0,00 R	56 397,36
FONCT	-14 513,07	0,00	1 931,60	-12 581,47		-12 581,47
<b>TOTAL</b>	<b>40 966,02</b>	<b>0,00</b>	<b>2 849,87</b>	<b>43 815,89</b>		<b>43 815,89</b>

Pour mémoire report 2022 compte 001 = 55479,09. Report 2023 cpte 002 = -14513,07

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	<b>- €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b> Déficit à reporter (ligne 002)	<b>-12 581,47 €</b> <b>-12 581,47 €</b>

A reporter en ligne  
001 du BP 2024 :

**56 397,36 €**

## Vote du budget primitif 2024 budget assainissement

Pour 2024, le Budget Assainissement s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
45 489.04€	45 489.04€	65 011.09€	65 011.09€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** le Budget Assainissement tel que présenté.

Fin de séance 22h20.

<b>MEMBRES PRESENTS</b>	<b>SIGNATURES</b>
<b>Fabien BOURGOIN</b>	
<b>Alexandre DEBARLE</b>	
<b>Séverine FERMIER</b>	
<b>Bernard GAUGUIN</b>	
<b>Gilles MARCHETTI (représenté par Fabien BOURGOIN)</b>	
<b>Hélène SIGOGNEAU</b>	
<b>Jean VIGNAUD (représenté par Hélène SIGOGNEAU)</b>	